



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réseau des animateurs
de captages bretons

Les rencontres
régionales



3^e rencontre régionale

La DREAL Bretagne et la Région Bretagne en partenariat avec l'association des techniciens de bassins versants bretons (ATBVB) organisent ensemble une rencontre régionale des animateurs d'alimentation de captages prioritaires.

Mardi 4 février 2025

9h30 à 16h30

Loudéac (22) bâtiment Jeanne Malivel



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Matin :

- Interventions : DREAL AELB Région, ARS et DRAAF

Pause déjeuner

Après midi :

- > Ateliers échanges entre animateurs ayant les mêmes problématiques



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- 1- Point bilan des grandes étapes de protection des AAC
: quelques éléments de statistiques
(au niveau national/régional/départemental)**

- 2- Les résultats sur l'évolution de la qualité des eaux**

- 3- Les animations de 2024 (bilan formation/animations)
et perspectives 2025**

- 4- Les outils développés par l'OEB**

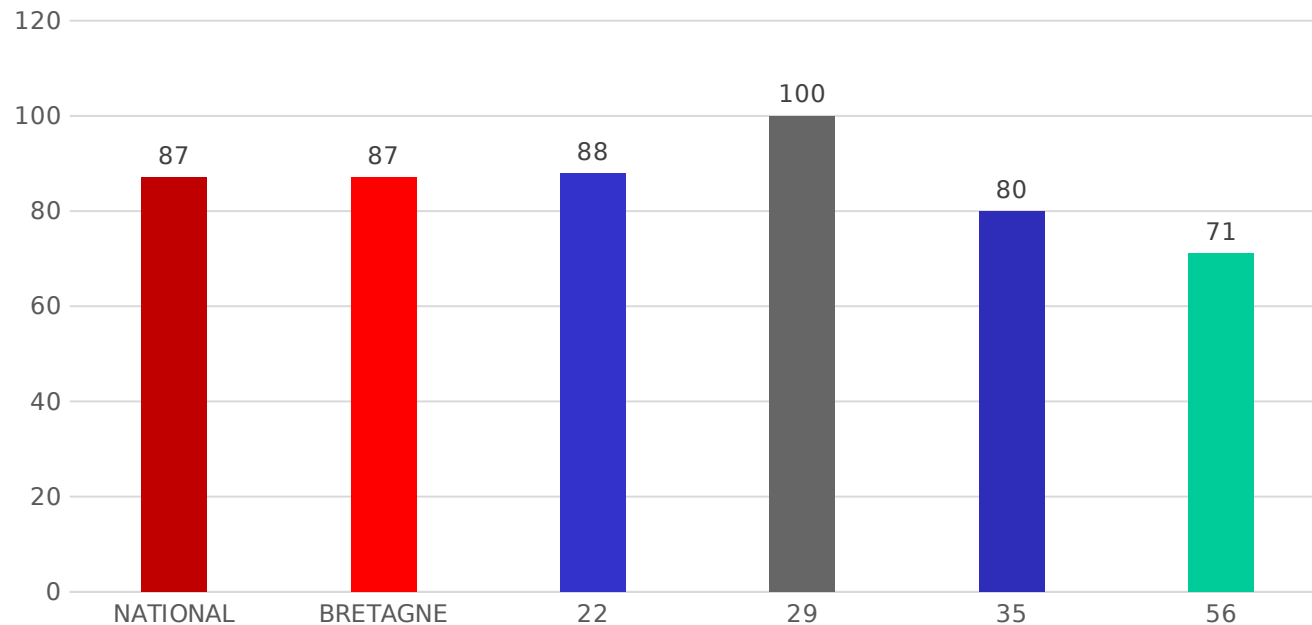


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

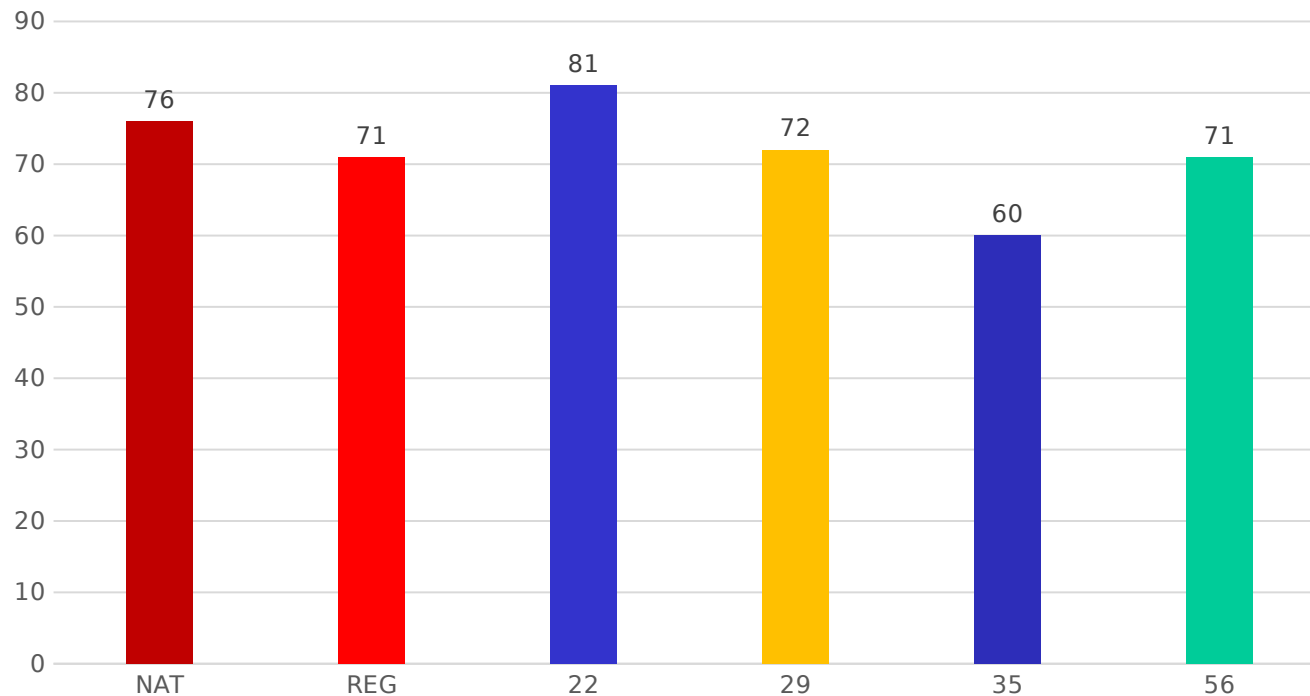
*Liberté
Égalité
Fraternité*

1-Point bilan les grandes étapes de protection des AAC : quelques éléments de statistiques

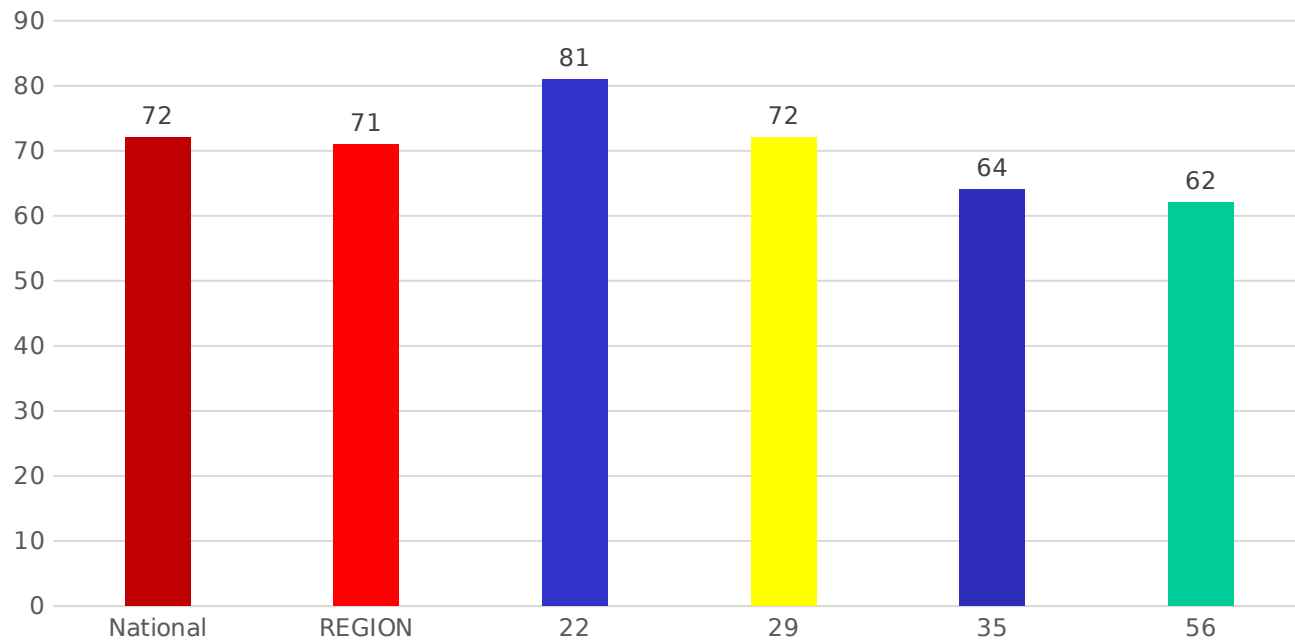
Délimitation AAC



Diagnostic Territorial des Pressions



Plan d'action



Le dispositif ZSCE

Niveau national : 14 % des captages prioritaires sont engagés dans un programme d'action volontaire

Niveau Bretagne : moins de 4% des captages ZSCE Phase volontaire

>>> Dans le 35 : LA COUYERE et la GENTIERE

Niveau National : 2% des captages sont passés en ZSCE rendant les mesures obligatoires

Niveau Régional : 5% des captages sont passés en ZSCE rendant les mesures obligatoires

- Dans le 35 : Drains de Rennes (2016) et les Echelles (2021)
- Dans le 29 : Kermorvan (2011)

Etat des lieux des captages **contentieux eau brute de 2007** : reste Horn (29) et les Echelles (35) (**6 en sont sortis dans le 22 et 1 dans le 29**)

Sans oubli le captage du **Meu (35)** avec **un arrêté d'interdiction de molécules (2011)**

2- Les résultats sur l'évolution de la qualité des eaux

2-1 Captages contentieux de 2007

Pour les 9 captages concernés par le contentieux eau brute de 2007 (Le Guindy, l'Arguenon, Le Gouessant, l'Urne, l'lc le Bizien, l'Horn, l'Aberwrach et les Echelles)

	NITRATES	PHYTO
- % de captages avec amélioration des résultats - affichages des gains obtenus (fourchette en mg/l ou µg/l pour les phyto)	67 % 6/9 [-25,2 à -2,1 mg/l]	11 % 1/9 [-1,2 µg/l]
- % de captages avec stagnation des résultats	22 % 2/9 [-1 à +0 mg/l]	67 % 6/9 [+0 à +0,7 µg/l]
- % de captages avec dégradation des résultats	11 % 1/9 [+3,7 mg/l]	22 % 2/9 [+1 à +1,5 µg/l]

Ecart 2016-2023 (données ARS SISE-EAUX, traitement Observatoire de l'environnement en Bretagne).

*toutes substances actives confondues, dont les métabolites non pertinents

2-2 Captages sous dispositif ZSCE

	NITRATES	PHYTO*
- % de captages avec amélioration des résultats - affichages des gains obtenus <i>(fourchette en mg/l ou µ/l pour <u>les phyto</u>)</i>	83 % 5/6 [-16,3 à -1,8 mg/l]	0 % 0/6
- % de captages avec stagnation des résultats	17 % 1/6 [+0,2 mg/l]	83 % 5/6 [+0 à +0,5 µg/l]
- % de captages avec dégradation des résultats	0 % 0/6	17 % 1/6 [+1,2 µg/l]

Ecart 2016-2023 (données ARS SISE-EAUX, traitement Observatoire de l'environnement en Bretagne).

*toutes substances actives confondues, dont les métabolites non pertinents

2- 3 Autres captages

	NITRATES	PHYTO
- % de captages avec amélioration des résultats - affichages des gains obtenus <i>(fourchette en mg/l ou µ/l pour les phyto)</i>	63 % 26/41 [-19,7 mg/l à -2,2 mg/l]	0 % 0/41
- % de captages avec stagnation des résultats	7 % 3/41 [-0,6 à -0,2 mg/l]	83 % 34/41 [+0 à +1 µg/l]
- % de captages avec dégradation des résultats	29 % 12/41 [+2,3 à +46,5 mg/l]	17 % 7/41 [+1 à +1,9 µg/l]

Ecart 2016-2023 (données ARS SISE-EAUX, traitement Observatoire de l'environnement en Bretagne).

*toutes substances actives confondues, dont les métabolites non pertinents



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2-Les animations de 2024 (bilan formation/animations) et perspectives 2025

Perspectives 2025

Format	Thématique	Période
Webinaires	Délimitation des AAC	Février
	Diagnostic des pressions	Mars
	CAFE DATA OEB (VISUALISEUR)	Mars
	Obligations réelles environnementales	Avril
	Plans d'action sur les AAC	Juin
Formations	3 jours pour agents en DDTM et animateurs de captage	Avril
	RETEX sur le captage de Princé Formation sur les ORE	Mai Juillet 2024
Rencontres	2 journées de rencontre entre animateurs BV écohyto et captages	Octobre

Actions DREAL autour de l'animation de la stratégie régionale captage en 2024

Format	Thématique	Date
Webinaires	RETEX Captage Plan action Jarlot (29)	25 Février
	RETEX Captages EPSM	14 Mars
	Présentation Réseau DEPHY collectivité	24 avril
	CAFE DATA OEB (référentiel phyto)	mai
Formations ?	3 jours pour agents en DDTM et animateurs de captage Rédaction des ORE	Novembre ? ?
Rencontres	Troisième journée de rencontre entre animateurs de captage	4 Février



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3- Les outils développés par l'OEB

Présentation d'outils dédiés aux captages prioritaires développés en 2024 ou utiles pour la connaissance des phytos

Deux nouveaux outils développés à l'OEB :

- Le visualiseur captage OEB développé avec la DREAL en 2024**
- Le catalogue des pesticides développé avec la DREAL ARS et DRAAF (sortie prévue mars 2025) : CAFE DATA de présentation en mai ?**

3-1 Visualiseur captages prioritaires bretons : Protection de la ressource en eau en Bretagne (en ligne depuis mai 2024)

Lien vers le tableau de bord :

<https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/protection-ressource-eau-bretagne>

- Fiche d'identité du captage
- Qualité de l'eau sur BV et au point de captage (nitrate et PPS)
- Données agricoles sur le captage (Données parcellaires/part du bio...)
- Données financières (MAEC PSE)
- Données sur la présence de collectifs d'agriculteurs visant la réduction des usages de phyto

CAFE DATA OEB présentation du visualiseur :

<https://bretagne-environnement.fr/cafes-data>

Outil CAPTAGES PRIORITAIRES (zoom sur l'onglet 2)

> Description / avancement des démarches de protection par département, SAGE, BV, EPCI nuis par captage sur le territoire choisi (choix de l'année de 2016 à 2023)

Type de territoire : bassin versant
Territoire : (Tout)
Captage / alias : Retenue de Beaufort
Année : 2023

Captage : Beaufort à PLERGUER (35)

Alias : Retenue de Beaufort

Eau de surface (Nature de la prise d'eau non renseignée)

Maître d'ouvrage : Eau du Pays de Saint-Malo

Structure en charge de l'animation : Eau du Pays de Saint-Malo

Protection au titre du code de la santé publique

■ Périmètre de protection (PPC) : Procédure terminée pour un captage public le 29 août 2006

Protection au titre du code de l'environnement

Démarche captage prioritaire (Hors ZSCE)

- Délimitation de l'AAC : finie
- Diagnostic des pressions sur l'AAC : Non renseigné
- Plan d'actions volontaires : Non démarré

Périmètre affiché : Aire d'alimentation de captage

Localisation du captage sur le bassin versant



État du captage

■ Actif

Délimitation de l'AAC

■ finie

Ressources externes (choisir un captage)

[Fiche de l'ouvrage prioritaire \(SOG\)](#) ▶

[Fiche des prescriptions liées au PPC \(DREAL\)](#) ▶

[Fiche de l'AAC \(aires-captages.fr\)](#) ▶

[Fiche de l'ouvrage de prélèvement \(SANDRE\)](#) ▶

[Volumes prélevés à l'ouvrage \(BNPE\)](#) ▶

[Fiche du point d'eau \(ADES\)](#) ▶

Onglet 3 : QUALITE DE L'EAU/ NITRATES

> Nitrates dans les aires d'alimentation de captages, nitrates dans le BV du captage (eau de surface) et nitrates au point de captage avant traitement

Prélèvements en dépassement des normes

dans les eaux de surface de l'AAC

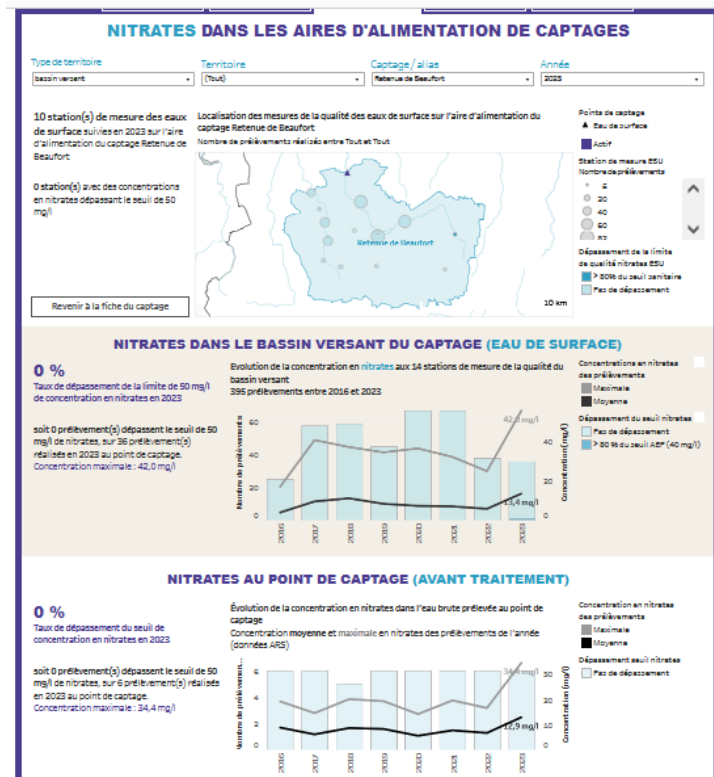
! Seulement s'il y a des stations de mesure dans l'AAC ou le bassin versant (captages souterrains...)

dans l'eau brute au point de captage

Source :

DREAL / AELB / OFB
(qualité des eaux de surface)

SISE-EAUX (qualité au point de captage)



EN BRETAGNE

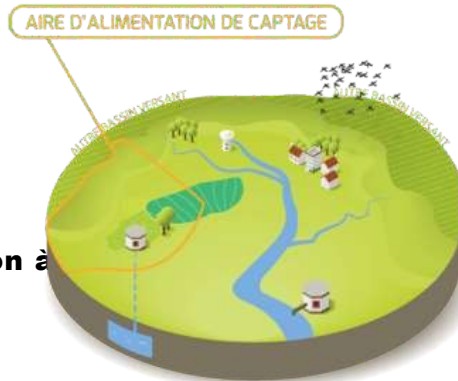
103
Prélèvements avec mesure de nitrates en 2022 sur les 140 stations de mesure des eaux de surface des AAC des captages prioritaires

22
Station avec dépassements du seuil de 50 mg/l en 2022 sur les AAC des captages prioritaires

8 %
Des prélèvements avec dépassements de 50 mg/l de nitrates sur les AAC des captages prioritaires

Onglet 3 : QUALITE DE L'EAU/ NITRATES

> Exemple : qualité de l'eau de surface en amont du captage de l'Arguenon à



NITRATES DANS LE BASSIN VERSANT DU CAPTAGE (EAU DE SURFACE)

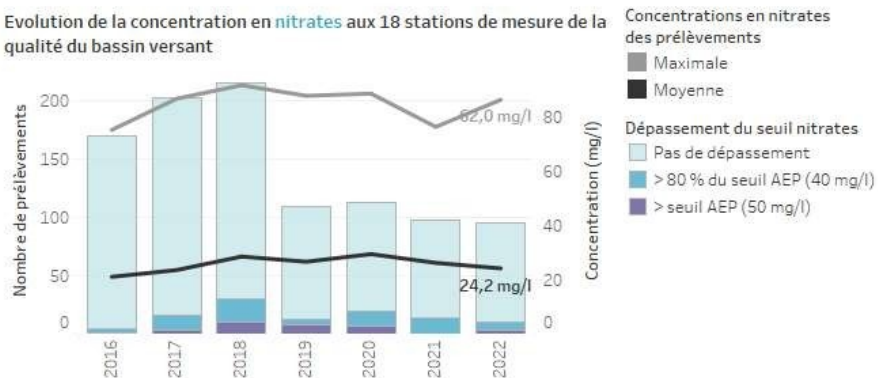
3 %

Taux de dépassement de la limite de 50 mg/l de concentration en nitrates en 2022

soit 3 prélèvement(s) dépassent le seuil de 50 mg/l de nitrates, sur 95 prélèvement(s) réalisés en 2022 au point de captage.

Concentration maximale : 62,0 mg/l

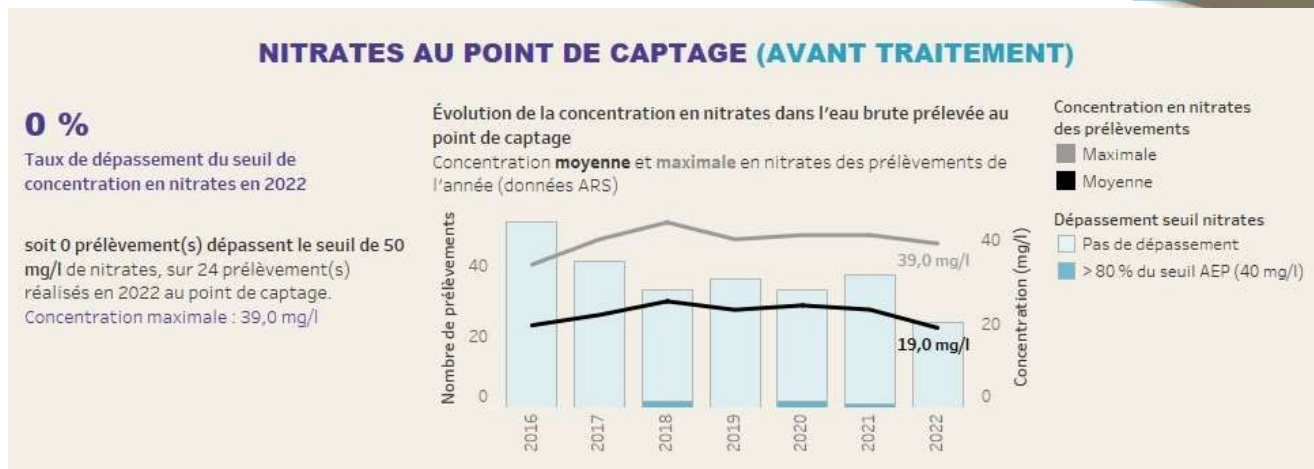
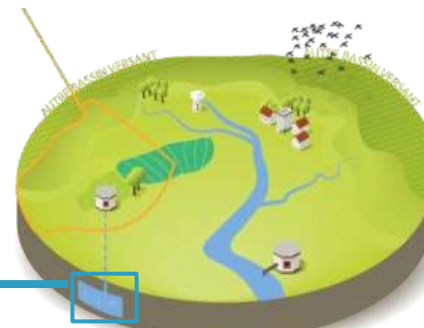
Evolution de la concentration en nitrates aux 18 stations de mesure de la qualité du bassin versant



- 3 % de prélèvements dépassent la limite de qualité de 50 mg/l en 2022
- Concentration max : 62 mg/l

Onglet 3 : QUALITE DE L'EAU/ NITRATES

> **Exemple** : qualité de l'eau brute au captage de l'Arguenon à Pleven



- 0 % de prélèvements dépassent la limite de qualité de 50 mg/l en 2022
- Concentration maximale : 39mg/l

Onglet 4 : QUALITE DE L'EAU/ PESTICIDES

Prélèvements en dépassement des normes

dans les eaux de surface de l'AAC

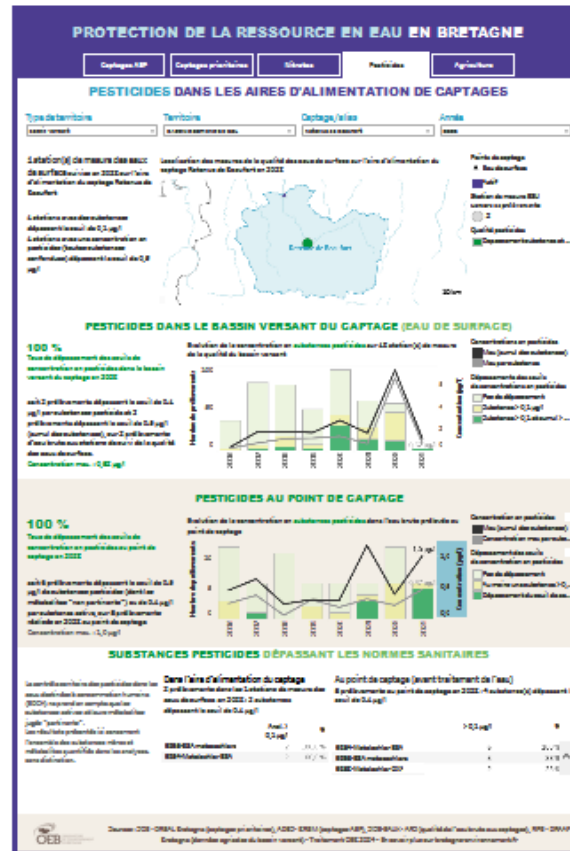
! Seulement s'il y a des stations de mesure dans l'AAC ou le bassin versant (captages souterrains...)

dans l'eau brute au point de captage

Source :

DREAL / AELB / OFB (qualité des eaux de surface)

SISE-EAUX (qualité au point de captage)



EN BRETAGNE

106
Prélèvements avec analyse pesticides en 2022 dans les eaux de surface des AAC des captages prioritaires

103
Stations avec dépassement du seuil de 0,1 µg/l pour au moins une substance

9
Stations avec dépassement du seuil de 0,5 mg/l pour l'ensemble des substances

Onglet 4 : QUALITE DE L'EAU/ PESTICIDES

> Exemple : qualité de l'eau de surface en amont du captage de l'Arguenon à Pleven

- 100 % de prélèvements avec un dépassement des seuils pesticides (0,1 et 0,5 µg/l)
- Concentration max par substance de 0,82 µg/l et pour le cumul 2 µg/l



PESTICIDES DANS LE BASSIN VERSANT DU CAPTAGE (EAU DE SURFACE)

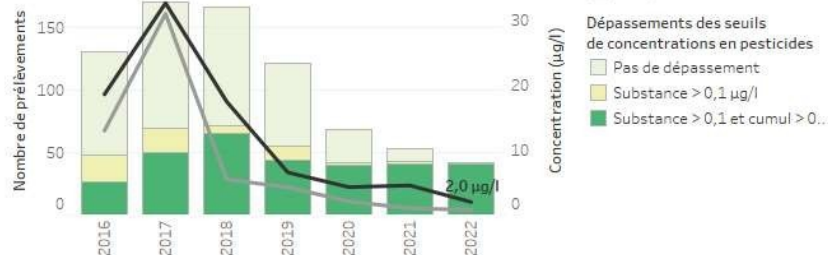
100 %

Taux de dépassement des seuils de concentration en pesticides dans le bassin versant du captage en 2022

soit 42 prélèvements dépassent le seuil de 0,1 µg/l par substances pesticide et 41 prélèvements dépassent le seuil de 0,5 µg/l (cumul des substances), sur 42 prélèvements d'eau brute aux stations de suivi de la qualité des eaux de surface.

Concentration max. : 0,82 µg/l

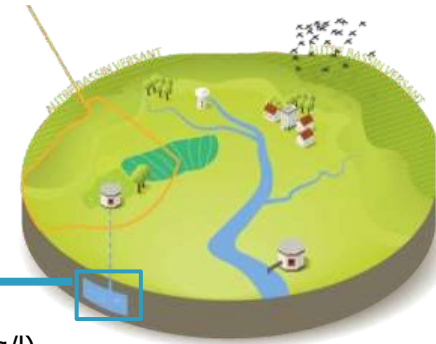
Evolution de la concentration en substances pesticides sur 10 station(s) de mesure de la qualité du bassin versant



Onglet 4 : QUALITE DE L'EAU/ PESTICIDES

> Exemple : qualité de l'eau au captage de l'Arguenon à Pleven

- 100 % de prélèvements avec un dépassement des seuils pesticides (0,1 et 0,5 µg/l)
- Concentration max par substance : 0,75 µg/l et cumul 1,3 µg/l



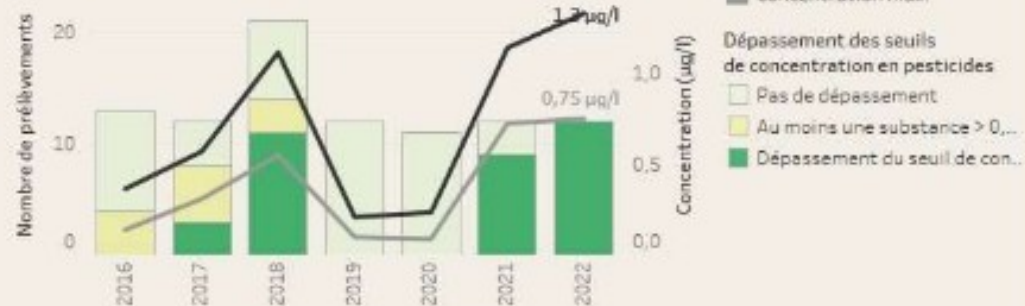
PESTICIDES AU POINT DE CAPTAGE

100 %

Taux de dépassement des seuils de concentration en pesticides au point de captage en 2022

soit 12 prélèvements dépassent le seuil de 0,5 µg/l de substances pesticides (dont les métabolites "non pertinents") ou de 0,1 µg/l par substance active, sur 12 prélèvements réalisés en 2022 au point de captage
Concentration max. : 1,3 µg/l

Evolution de la concentration en substances pesticides dans l'eau brute prélevée au point de captage

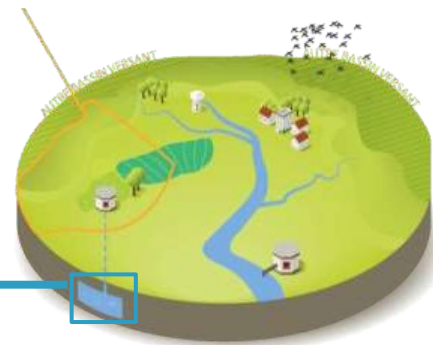


Concentration en pesticides
■ Max (cumul des substances)
■ Concentration max.

Dépassement des seuils de concentration en pesticides
□ Pas de dépassement
■ Au moins une substance > 0,1...
■ Dépassement du seuil de con...

Onglet 4 : QUALITE DE L'EAU/ PESTICIDES

> Exemple : qualité de l'eau au captage de l'Arguenon à Pleven



- Dans l'AAC de l'Arguenon : 12 substances dépassant le seuil de 0.1 µg/l
- Au point de captage : 3 substances dépassant le seuil de 0.1µg/l

SUBSTANCES PESTICIDES DÉPASSANT LES NORMES SANITAIRES

Le contrôle sanitaire des pesticides dans les eaux destinées à consommation humaine (EDCH) ne prend en compte que les substances actives et leurs métabolites jugés "pertinents".

Les résultats présentés ici concernent l'ensemble des substances mères et métabolites quantifiés dans les analyses, sans distinction.

Dans l'aire d'alimentation du captage

42 prélèvements dans les 4 stations de mesure des eaux de surface en 2022 : 12 substances dépassant le seuil de 0,1 µg/l

	Anal. > 0,1..	%
6853-Metolachlor OXA	3	20.0 % ^
1506-Glyphosate	2	12.5 %
1268-Terbuthylazine	2	12.7 %
6894-OXA metazachlore	1	5.1 %
2986-Imazamox	1	6.0 %
2076-Mésotrione	1	6.0 % v

Au point de captage (avant traitement de l'eau)

12 prélèvements au point de captage en 2022 : 3 substance(s) dépassant le seuil de 0,1 µg/l


	> 0,1 µg/l	%
6895-ESA metazachlore	12	100 %
6854-Metolachlor ESA	12	100 %
1506-Glyphosate	1	8 %

Onglet 5 : PRATIQUES AGRICOLES SUR LE BV

EN BRETAGNE

> Assolement des parcelles déclarées (PAC)

> Surface par type de culture

 **4 988 ha**
Surface agricole utile en 2022 pour 166 exploitations agricoles, soit 52 % de la surface totale du bassin versant du captage Retenue de Beaufort

> Surfaces labellisées AB

> Surfaces des exploitations en MAEC et PSE

Type de culture

- Prairies
- Maïs
- Céréales
- Oléagineux
- Autres
- Protéagineux
- Légumineux

CONTEXTE AGRICOLE DU BASSIN VERSANT DU CAPTAGE



43 % de SAU en prairies

Surface agricole utile en prairies temporaires ou permanentes, en % de la SAU totale en 2022

223 ha en label AB

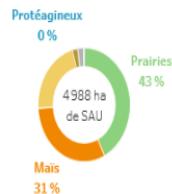
Surface en label AB en 2022, soit 4 % de la SAU et 13 % des exploitations

266 ha en MAEC Système

Surface couverte par les exploitations en MAEC SPM/SPE en 2022, soit 5 % de la SAU et 10 % des exploitations

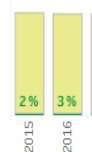
37 exploitations bénéficiaires de PSE

pour un montant prévisionnel total de 224 009 € pour 2022, soit 82,39 €/ha sur 2 719 ha de SAU, dont 2 436 ha inclus dans le bassin versant du captage (49 % de la SAU totale).



% de la surface agricole en bio

Surface des parcelles agricoles labellisées en agriculture biologique ou en conversion / SAU totale



Plus de détails sur l'agriculture

Source :

- DRAAF / RPG
(niveau 2 avec codes PACAGE)

- AELB

285 764 ha

de SAU sur les AAC / BV des captages

32 % en prairies permanentes ou temporaires

6 % en AB

7 % en MAEC

Onglet 5 : PRATIQUES AGRICOLES SUR LE BV (plus de détail)



> **Exemple** : évolution des surfaces agricoles par type de culture sur le bassin versant du captage de l'Arguenon

- 32 % de la surface en maïs (sur 25 750 ha de SAU)/519 exploitations en 2022
- 21 % en prairies permanentes ou temporaires

ASSOLEMENT SUR LE BASSIN VERSANT DU CAPTAGE

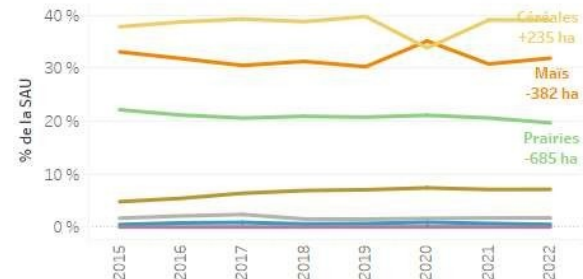
25 750 ha

Surface agricole utile en 2022 pour 519 exploitations agricoles, soit 66 % de la surface totale du bassin versant du captage Arguenon à Pleven

Type de culture

- Céréales
- Maïs
- Prairies
- Oléagineux
- Autres
- Protéagineux
- Légumes

Evolution des surfaces agricoles par type de culture
Surface agricole utile par type de culture, en % de la SAU totale du bassin versant



SAU par type de culture en 2022

Surface agricole utile par type de culture, en % de la SAU totale



21 % de SAU en prairies

Surface agricole utile en prairies temporaires ou permanentes, en % de la SAU totale en 2022

Onglet 5 : PRATIQUES AGRICOLES SUR LE BV (plus de détail)



> **Exemple** : démarches agro- environnementales sur le BV du captage de l'Arguenon

- 2 % de la surface agricole en AB/ 6 % des exploitations sous label AB
- 2 % de la SAU occupée par les exploitations engagées en MAEC système
- 4 exploitations bénéficiaires de PSE



Onglet 5 : PRATIQUES AGRICOLES SUR LE BV (plus de détail)

> **Exemple** : Collectifs de réduction de l'usage des produits phytosanitaires
 Sur le BV du captage de l'Arguenon



COLLECTIFS DE RÉDUCTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

31 exploitations participant à 10 groupes "30 000" sur l'AAC du captage Arguenon à Pleven

Groupe	Appel à projets	Structure	Animateurs	Nombre d' exploitations	
Baie De Saint-Brieuc	2021	Innoval	Restif Laurent	1	✓
Bv De La Rance	2019	CEDAPA	Morgane Coulombel	2	✗
Groupe 30 000 Dpt 22 Sup..	2018	CRAB22	Sarah Bascou	1	✗
Groupe 30 000 Sol Est 22	2017	CRAB	David Bouvier/Marion Sou..	8	✗
Morlaix/Nord Finistère	2020	Eureden	Lila Grandgeorge	1	✓
Pays D'Emeraude	2020	Eureden	Françoise Amice	11	●
				13	✓
vers la certification HVE	2019	COOPERL	Gildas LeFessant	3	✗
	2020	COOPERL	Marine Sinquin	4	✓

Légende

- Groupe actif
- Groupe inactif ou annulé
- Pas d'information

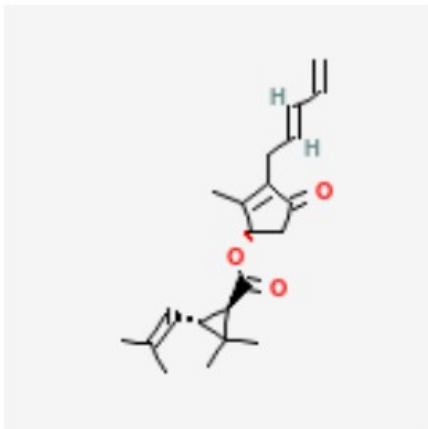
3-2 Mars 2025 Mise en ligne (prévisionnel) d'un outil permettant d'avoir accès à un référentiel commun sur les pesticides (DREAL ARS DRAAF)

Objectifs : centraliser dans un outil unique des données permettant d'obtenir rapidement des informations

- Usages (catégorie de pesticides/ type de culture....)
- Sanitaires (pertinence des métabolites, DJA ...)
- Environnementales (écotoxicité...)

CAFE DATA OEB présentation du visualiseur : date à caler (mai 2025 ?)

Données générales sur une substance



Pyrethrine

Type : **substance commerciale**

Statut EU (phyto) : **Autorisé**

Fonction (BZH) : **Insecticide**

Fonction (France) : **Insecticide**

Code SANDRE 2062 - N° CAS 8003-34-7

[Créer un ticket par mail](#)

Identité de la substance

Nom anglais : PYRETHRINS

Synonymes : PYRENONE PYRETHRE PYRETHRINS PYRETHROIDS PYRETHRUM

Numero CAS : 8003-34-7

Code paramètre SANDRE : [2062](#)  [Voir la fiche SANDRE](#)

Numéro EC : 232-319-8

CID : [6433154](#)  [Voir la fiche PubChem](#)

Données qualité eau de surface, informations sur les métabolites et sur toxicologie (santé humaine)

Informations analytiques

[Voir les résultats d'analyse des eaux de surface sur le portail Naiades \(eaufrance.fr\)](#)

Métabolites

Noms des métabolites : **CHRYSANTHEMIC ACID**

[Voir les fiches des métabolites](#)

Toxicologie (santé humaine)

Valeurs guides et suivis

DRfA : dose aiguë de référence, quantité maximale ingérable (ponctuelle ou une courte période), sans effet dangereux pour sa santé.
DJA : dose journalière acceptable, quantité maximale ingérable quotidiennement (chronique) au cours de la vie sans effet néfaste sur la santé.
VMAX : Valeur sanitaire maximale, seuil maximal de concentration dans les eaux destinées à la consommation humaine.
NQE-EDCH : Norme réglementaire, seuil maximal de concentration dans les eaux destinées à la consommation humaine.

DJA : 0.04 mg/kg bw/day

DRfA : 0.2 mg/kg bw

Détail des valeurs de toxicologie aiguë

Nature de l'étude	DL50/CL50	Valeur	Unité	Espèce
Toxicité aiguë cutanée	DL50	> 2000	mg/kg	rat
Toxicité aiguë inhalation	CL50	3,9	mg/L	rat
Toxicité aiguë inhalation	CL50	2,5	mg/L	rat
Toxicité aiguë VO	DL50	1030	mg/kg	rat
Toxicité aiguë VO	DL50	700	mg/kg	rat

Données d'écotoxicologie (impact environnemental) et paramètres physico chimiques

Ecotoxicologie (environnement)

Valeurs guides et suivis

NQE : Norme qualité environnement : seuils réglementaires de concentration (MA : moyenne annuelle (chronique), CMA : Concentration Maximale Admissible, ESU : pour les polluants spécifiques de l'état écologique des eaux de surface) PNEC : Concentration prédite sans effet. Valeur minimale des concentrations prédite ou mesurée expérimentalement sans effets dans l'eau douce.

Détail des valeurs écotoxicologiques

Valeur PNEC	Unité	Etude(s)	Donnée de toxicité
0.041	ug/L	toxicité aiguë chez l'invertébré aquatiq...	CE50

Paramètres physico-chimiques liés au comportement dans l'environnement

Propriété	Valeur	Unité	Temperature (°C)
Constante de Henry	7,83 10 ⁻²	Pa.m ³ /mol	25
Constante de Henry	7,19 10 ⁻⁵	Pa.m ³ /mol	25
Pression de vapeur	2,7 10 ⁻⁵	Pa	25
Pression de vapeur	5,33 10 ⁻³	Pa	
Pression de vapeur	6,9 10 ⁻⁵	Pa	25
Solubilité dans l'eau	7,9	mg/L	22
Solubilité dans l'eau	8,2	mg/L	22
Solubilité dans l'eau	10,7	mg/L	22
Solubilité dans l'eau	0,96	mg/L	22
Solubilité dans l'eau	0,57	mg/L	22
Solubilité dans l'eau	0,44	mg/L	22

Classification C&L

Code de classification : H302 H312 H332 H400 H410

Catégorie de danger

: Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1 Dangers pour le milieu aquatique -

Mention de danger : Nocif en cas d'ingestion Nocif par contact cutané Nocif par inhalation

Données sur le statut réglementaire et autorisations

Statut réglementaire

Statut EU (phyto) : **Autorisé**

Date autorisation EU (phyto) : 1 septembre 2009

Date expiration EU (phyto) : 15 juin 2026

Législation EU (phyto) : [2008/127](#); [Reg. \(EU\) 2017/195](#); [Reg. \(EU\) 2022/708](#); !

Informations relatives au produit associé

Informations réglementaires relatives aux produits associés

La mention autorisée reflète les autorisations et retraits sans considération des périodes de grâce ni des dérogations 120 jours.

Mentions autorisées :

Liste biocontrôle
Production biologique amateur
Utilisable en agriculture biologique

Usage autorisé sur cultures :

Arbres et arbustes
Cultures florales et plantes vertes
Plantes d'intérieur et balcons
Poivron
Rosier
Tomate - Aubergine
Vigne

Usages entièrement retirés sur cultures

Carotte
Cassissier
Cerisier
Choux
Cucurbitacées à peau non comestible
Cultures légumières
Cultures ornementales
Céréales
Fraisier
Framboisier
Fruits à pépins
Haricots

Détail des usages autorisés par produit de protection des plantes

[Fiche E-Phy](#)


167 lignes

Rechercher



N° AMM du produit	Nom produit	Nom de l'usage	Statut de l'
9000691	BADINEB	Céréales*Trt Prod. Réc.*Ravageurs des denrées stoc...	Retrait

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Atelier 1				Atelier 2				Atelier 3				Atelier 4			
ESO N + P				ESO N + P				ESO N ESU P				ESO ET ESU P			
5 personnes				6 personnes				4 personnes				4 personnes PLUS 2			
aurelie.prot@cca.bzh	ESO Nitrate, ESO Phyto	PROT	Aurélie	guillaume.lgrand@ccpi.bzh	ESU Nitrate, ESU Phyto	Le Grand	Guillaume	mvancon@ebr-collectivite.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	Vançon	Marie	alan.guillou@quimper-bretagne-occidentale.bzh	ESU Phyto, ESU Phyto	Guillou	Alan
sandra.carcand@sdaep22.bzh	ESO Nitrate, ESU Phyto	CARCAUD	Sandra	jlacour@ebr-collectivite.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	LA COUR	J érémie	a.lacoste@dinan-agglomerati on.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	LACOSTE	Amaud	klervi.lefloch@bassin-elorn.fr	ESU Phyto, ESU Phyto	Le Floch	Klervi
fanny.helias@ouesco.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	HELIAS	Fanny	eau-potable@smhorn.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	DAVID	Charles	alangevin@eauportesbretagne.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	langevin	anaëlle	christelle.guillet@proton.me	ESU Phyto, ESU Phyto	Guillet	Christelle
koulman.mathieu@lanion-tregor.com	ESU Nitrate, ESU Phyto	MATHIEU	Koulman	aurelie.chatelier@gran-dbassindeloust.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	Chatelier	Aurélie		ESO P ESU N (1)			bertrand.caro@eaux-et-vilaine.bzh	ESU Phyto, ESU Phyto	CARO	Bertrand
qualite.pvc@epaga-aulne.fr	ESU Nitrate, ESU Phyto	LE GUERN	François	pauline.philippe@eaux-et-vilaine.bzh	ESU Nitrate, ESU Phyto	PHILIPPE	PAULINE	agriculture.basleon@orange.fr	ESU Phyto, ESU Nitrate	LE HIR	Denis	ESU PHYTO			
				pauline.richard@ccpi.bzh	ESU Nitrate, ESU Phyto	RICHARD	PAULINE	Nakach Gaelle				maela.bleunven@eaux-et-vilaine.bzh	ESU Phyto	Bleunven	Maela
												julie.bertil lon@mailo.com	ESU Phyto	Bertil lon	J ulie

Atelier 1							Atelier 5 (toutes problématiques)			
ESO N + P										
6 personnes							ESO ET ESU N (1)			
sharrault@agglo-orient.fr	ESO Nitrate, ESO Phyto	HARRAULT	Stéphanie				j.lecorff@loudeac-communaut.e.bzh	ESO Nitrate, ESU Nitrate	LE CORFF	J ORDANE
aurelie.griaud@cca.bzh	ESO Nitrate, ESO Phyto	GRIMAUD	Aurélie							
marie.sourget@lamballe-terre-mer.bzh	ESO Nitrate, ESO Phyto	SOURGET	Louis-Marie						Le Feon Aline	
pole.prevention@epa.b.fr	ESO Nitrate, ESO Phyto	LE FOLL	Aurélie						Le Princé Anais	
marc.roger@grandbassinindeloust.fr	ESO Nitrate, ESO Phyto	ROGER	Marc						Mondesir Laura	
actionsagricoles	ESO Nitrate, ESO Phyto	PAUGAM	Ludivine						Philippe Boivin	
									Renault Pascal	

CONSIGNES ATELIER DE DISCUSSION DE GROUPE

- 14 h Regroupez vous par table en fonction de la thématique choisie et explication des consignes par S Guguen.
- 14 h15 - 14H 45
 - > Pendant 30 minutes (attention au temps de parole limité) : chacun présente une action phare de son plan d'action

Action PHARE =

- mesure ambitieuse du plan d'action pour le retour à la qualité de l'eau
- Mesure avec un indicateur de suivi mesurable
- Mesure avec un portage « politique » de la PRPDE
- ...autre critère à expliquer

- 14h45- 15h15 : choix par le groupe de deux actions phares (plus en fonction du temps » à présenter à TOUS (choix de la personne qui rapporte à définir entre vous)
- 15h15- 16h15 : restitution des travaux/ discussions